

## INTERPELLATION SUR LA COMMISSION DES RELATIONS EUROPEENNES

Pourriez-vous nous éclairer sur le mode de fonctionnement de cette commission et répondre aux questions suivantes :

- cette commission dispose-t-elle de statuts ou d'un règlement relatif à son mode de fonctionnement et celui-ci pourrait-il être mis à la disposition du Conseil ?
- comment ses membres sont-ils désignés ou démis ?
- quel est le subside de fonctionnement et comment est-il utilisé ?
- A-t-elle un conseil d'administration et/ou un bureau et comment est-il désigné ?

Emmanuel DEGREGZ  
Conseiller communal